PROCES-VERBAL N° 254 Séance ordinaire et publique du Conseil Municipal, le 2 juillet 2009

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 2 juillet 2009 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 26 juin 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - Mme MARTIN - KOCH - M. KIEFFER - Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM.:

BOUHENDAH - DIEBOLD - Mme FETTIG - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - Mme KAUPP - KRIEGER - Mme MEYER - Mme STERN - Mme TISCHLER SANCHO-ANDREO - BOUYER - SCHIMMER - Mme BEYHURST

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, qui a donné procuration écrite du point 1 à 3 à M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire.

MIIe Nelly KRAEMER, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire.

M. Pascal BOES, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Patrick KOCH, Adjoint au Maire. **Mile Karla CHARRETON**, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Martine FETTIG, Conseillère Municipale.

M. Jean-Jacques HAFFREINGUE, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.

M. Yann Bernard PARISOT, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.

M. Mathieu STENGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Armande MARTIN, Adjointe au Maire.

Mme Zoubida NAÏLI, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Richard SANCHO-ANDREO, Conseiller Municipal.

Mme Annie ROMILLY, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Gérard SCHIMMER, Conseiller Municipal.

M. Gérard SCHANN, Conseiller Municipal.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Michèle STERN, Conseillère Municipale.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 253 (28/05/2009)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

FINANCES:

- 1. Compte Administratif 2008.
- 2. Compte de Gestion 2008.
- 3. Affectation du résultat de 2008.
- 4. Budget Supplémentaire.

EDUCATION:

5. Carte scolaire 2009/2010.

SUBVENTIONS:

- 6. Subvention de fonctionnement aux associations.
- 7. Subvention d'investissement à la Paroisse Christ Roi.
- 8. Subvention d'investissement au FC SOLEIL.

CONVENTION:

9. Convention avec l'association Tôt ou t'Art.

POLITIQUE DE LA VILLE:

10. Projets CUCS – 2^e validation d'actions 2009.

DIRECTION GENERALE:

11. Remplacement de Mlle Laetitia HEIZMANN, Conseillère Municipale démissionnaire.

URBANISME:

- 12. Désignation des membres de la Commission PLU.
- 13. Rapport d'activité Est Vidéocommunication 2008.

COMMUNICATION:

Compte Administratif 2008 du CCAS.

-=-=-=-

MONSIEUR LE MAIRE:

L'ordre du jour d'aujourd'hui portera en grande partie sur l'ensemble des finances et nous commencerons par le Compte Administratif 2008 présenté par Hubert DRENSS.

FINANCES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Compte Administratif retrace les opérations de gestion de l'exercice. Celles-ci se présentent comme suit :

	Budget voté	Réalisation
Section de fonctionnement		
(A) Dépenses totales, dont :	15 156 949,00	13 687 488,80
Opération réelles	13 476 639,00	12 998 270,98
Opérations d'ordre	1 680 310,00	689 217,82
(B) Recettes totales	15 150 698,00	15 328 526,58
Opération réelles	15 150 698,00	15 328 526,58
(C) Résultat reporté	6 251,00	6 251,00
Solde (= B + C - A)		1 647 288,78
Section d'investissement		
(D) Dépenses totales, dont :	10 145 624,61	5 263 596,31
Opération d'équipement	6 881 461,61	3 805 098,48
Opérations financières	3 258 540,00	1 453 832,23
Opérations d'ordre	5 623,00	4 665,60
(E) Recettes totales, dont :	10 574 031,78	3 044 998,10
Opé. réelles (hs emprunts)	1 676 966,89	549 394,95
Emprunts	6 019 009,89	1 801 719,73
Opérations d'ordre et cessions d'actifs	2 878 055,00	693 883,42
(F) Solde n-1 reporté	-2 372 538,84	-2 372 538,84
(G) Affectation en réserves	1 944 131,67	1 944 131,67
Solde (= E - D + F + G)		-2 647 005,38
Solde du budget		-999 716,60

Selon les règles de l'instruction comptable M14, le virement prévu au budget ne fait pas l'objet d'une écriture comptable avant la clôture de l'exercice. La section d'investissement présente, par conséquent, un besoin de financement.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2008 annexé à la présente,

Arrête et fixe le montant des dépenses et des recettes de l'exercice 2008 selon le détail joint en annexe.

Prend acte des documents présentés à l'appui du Compte Administratif en application des dispositions de la loi du 6 février 1993 relative à l'administration territoriale de la République.

M. DRENSS:

Chers Collègues,

Nous sommes appelés ce soir à délibérer sur quatre projets d'ordre budgétaires qui consistent à examiner les comptes de l'exercice écoulé et d'en reporter les résultats dans le budget de l'exercice en cours. Le premier point concerne le Compte Administratif. Ce document retrace les opérations de gestion pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Parmi les documents qui vous ont été remis, le Compte Administratif a une couverture bleue. A la section de fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 13 687 488,80 €. Le taux de réalisation des dépenses réelles est de l'ordre de 97 %. Les recettes totales s'établissent à 15 328 526,58 €. Le taux de réalisation des recettes réelles est légèrement supérieur 101 %. Compte tenu du résultat reporté de 2007, le solde positif de la section de fonctionnement s'établit à 1 647 288,78 €.

En section d'investissement, les dépenses totales se chiffrent à 5 263 596,31 € dont 3 805 098,48 € d'opérations d'équipement.

Les principales opérations réalisées l'an passé sont :

- Le multi-accueil avec plus de 1,3 M€
- Les acquisitions foncières pour 771 k€
- Les travaux de voirie et d'éclairage public pour 508k€
- Le solde de la rénovation des écoles Saint Laurent pour plus de 300 k€.

Le taux de réalisation des opérations d'équipement est d'environ 55 %. Les reports en dépenses s'élèvent à 1 230 657,68 et concernent principalement les travaux de la base de plongée, la réalisation du multi-accueil et l'éclairage public.

La différence entre les inscriptions budgétaires et les réalisations augmentées des reports concerne principalement les opérations suivantes pour lesquelles les crédits ont été réinscrits dans le budget 2009. Il s'agit :

- d'acquisitions foncières
- des travaux de rénovation du presbytère catholique
- de l'opération îlot centre
- du multi-accueil
- et de la rénovation du temple

Par ailleurs, les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 3 044 998,10 €. Le décalage avec les prévisions provient pour l'essentiel d'un différé dans l'encaissement des subventions ou dans la levée de l'emprunt.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 2 643 292,37 €.

Selon les règles de l'instruction comptable M14, le virement prévu au Budget Primitif ne donne pas lieu à écriture comptable avant la clôture de l'exercice, mais fera l'objet d'une délibération dans quelques instants. La section d'investissement présente, par conséquent, un solde négatif de 2 647 005,38 €.

MONSIEUR LE MAIRE:

Merci pour cette présentation. Je mets le Compte Administratif en discussion. Je vais me retirer, car au moment du vote le Maire doit se retirer puisqu'il a été chargé de l'exécution du budget 2008, il a essayé de l'exécuter au mieux. Vous avez vu qu'en fonctionnement, nous avons largement atteint les objectifs que nous nous étions fixés, en investissement le taux de réalisation est moyen mais l'ensemble des investissements sera poursuivi et certains sont déjà réalisés en 2009. Je me retire donc pour que vous puissiez vous prononcer sur le Compte Administratif et je cède la parole à Armande MARTIN.

Mme MARTIN:

Nous allons donc attendre que Monsieur le Maire soit bien sorti.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur Le Maire vous pouvez revenir.

MONSIEUR LE MAIRE:

Je pense qu'il a été adopté. Merci pour cette expression sur le Compte Administratif. Nous passons au Compte de Gestion 2008.

2. COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Selon les dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Locales, le Trésorier Principal produit au Maire le Compte de Gestion établi par ses soins. L'article L 2121-31 donne, par ailleurs, au Conseil Municipal la compétence d'arrêter les comptes du Trésorier Principal.

Ce document, qui reproduit par classe et par compte, les dépenses et les recettes de la commune, doit correspondre aux opérations retracées au Compte Administratif.

Les écritures annuelles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Principal sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif.

Aussi, je vous propose de l'adopter.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Principale établi pour l'exercice 2008.

M. DRENSS:

Lat. 1

Les règles de la comptabilité publique reposent sur le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. En clair, ceci signifie que le maire ordonne les dépenses et les recettes et que le trésorier principal procède aux mouvements de fonds(décaissement et encaissement). L'un et l'autre retracent ces opérations dans un document comptable : le compte administratif pour le maire et le compte de gestion pour le trésorier.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Compte Administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 647 288,78 € et un solde d'exécution de la section d'investissement de -2 647 005,38 €.

Les reports sur l'exercice 2009 présentent un solde positif de 1 412 634,69 Euros. Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 234 370,69 €.

L'excédent de fonctionnement doit servir prioritairement à la couverture de ce besoin de financement.

Il vous est proposé d'affecter en réserves un montant de 1 269 606,78 Euros.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

décide

d'affecter un montant de 1 269 606,78 € en réserves à la section d'investissement (article 1068) et de reporter le solde d'un montant de 377 682,00 € en excédent de fonctionnement reporté.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-

4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Budget Supplémentaire est une étape d'ajustement des prévisions budgétaires adoptées à la suite de la discussion du Budget Primitif. Il est également un acte de report destiné à intégrer les résultats dégagés au cours de l'exercice précédent.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2009, selon le détail joint dans le document annexé, et dont les masses peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	575 105,00	197 423,00
Résultat 2008 reporté		377 682,00
Total	575 105,00	575 105,00

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	256 143,00	220 906,91
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 269 606,78
Solde d'exécution 2008	2 647 005,38	
Reports	1 230 657,68	2 643 292,37
Total	4 133 806,06	4 133 806,06

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le projet de Budget Supplémentaire 2009 tel que détaillé en annexe.

approuve

les propositions d'attribution et d'amortissement des subventions (page 98 et suivantes)

M. DRENSS:

La dernière des quatre délibérations budgétaires concerne le Budget Supplémentaire dont le but est à la fois de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent mais également d'ajuster les prévisions faites au moment de l'adoption du Budget Primitif en décembre dernier.

Les documents qui vous ont été distribués sont les suivants :

- le document officiel sur lequel vous serez amenés à vous prononcer (l'ouvrage à couverture verte)
- les documents de travail intitulés « éditions détaillées » jaune et bleu qui reprennent de manière très détaillée et plus explicite les chiffres du document officiel.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les inscriptions nouvelles s'élèvent à 197 k€. Tel que cela a été souligné en mars lors de la fixation des taux d'imposition, les recettes fiscales seront inférieures de 140 k€ par rapport aux prévisions du budget, en raison d'une diminution des bases observées en 2008. Ceci est, cependant, largement compensé par des notifications favorables des dotations de l'Etat : les dotations forfaitaires et de solidarité urbaine ainsi que le fond national de péréquation sont en forte hausse. Il s'agit notamment d'une conséquence de l'augmentation de la population de la commune et du renforcement des effets péréquateurs de la dotation de solidarité urbaine. Au total, les dotations progressent de 262 153 €. Les dépenses nouvelles s'élèvent à 575 k€, affectées principalement :

- aux charges de personnel pour 200 k€
- aux subventions pour 156 k€, dont :
 - 1. le multi-accueil géré par le CCAS pour 74 k€
 - 2. un rattrapage pour l'association Livres pour 48 k€
 - 3. les projets du CUCS
- des charges d'électricité et de fioul pour 53 k€
- le financement d'actions d'accompagnement du CLSPD pour 48 k€ subventionné aux deux tiers.

En section d'investissement, les dépenses nouvelles s'élèvent à plus de 256 k€ et proviennent principalement d'une inscription complémentaire de subventions sur le projet multi-accueil. En tenant compte des reports, du résultat de clôture de l'exercice précédent ainsi que de l'affectation du résultat, la section d'investissement s'établit à un total de 4 133 806,06 €.

Aussi, vu les avis favorables du Comité Directeur et de la Commission des Finances, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Je voudrais remercier Monsieur CORBE et tout le service financier pour tout le travail qu'ils ont fourni en 2008 et déjà en 2009.

MONSIEUR LE MAIRE:

Je mets le Budget Supplémentaire en discussion et je ferai les commentaires à la fin de vos interventions.

M.SANCHO-ANDREO:

Je remercie M. DRENSS pour sa présentation très claire. Il y a 3 éléments qui apparaissent dans ce Budget tel qu'il est réalisé mais aussi dans le Budget Supplémentaire. D'une part, comme l'a montré M. DRENSS, il y a une augmentation de subvention importante à l'Association Livres qui travaille sur le quartier des Ecrivains. S'il y a cette augmentation, sans faire de polémique, c'est parce qu'il y a pour beaucoup d'associations aujourd'hui, des pertes de financement du côté de l'Etat. Que la collectivité s'engage pour soutenir l'Association Livres est une très bonne chose, mais il n'empêche que, par rapport à d'autres associations, cela va nous amener à faire des évaluations très fines. J'ai lu le dernier rapport sur la situation des associations, il en résulte que les associations, comme les entreprises vont subir la crise de plein fouet. L'assemblée générale du Centre Social et Familial Victor Hugo s'est très bien passée, le travail est bien en route, mais là aussi il y a une augmentation de subvention relativement importante. Cela pose la question du projet social. Comment peut-il s'adresser de la manière la plus large à l'ensemble de la population ? J'aurai donc une question par rapport aux investissements, je pense que vous comptiez de toute façon y faire référence. Nous avions eu ici un débat sur le plan de relance de l'économie. Pourriez-vous nous faire un point sur ce plan de relance à Bischheim et quelles sont les perspectives de ce plan de relance sachant que certains reports sont en train de se faire pour 2010.

MONSIEUR LE MAIRE:

On vous avait proposé une délibération particulière concernant le plan de relance qui a été repris en partie par le Budget Supplémentaire et à l'heure actuelle nous suivons de façon très minutieuse l'ensemble de la programmation mensuelle. A l'heure où je vous parle, nous sommes dans les perspectives telles que nous les avons définies. Si tout se déroule normalement nous devrions arriver au 31 décembre à avoir respecté l'ensemble de notre engagement au niveau du Plan de Relance. Je dois vous dire que ce n'est pas chose facile étant donné que les procédures sont de plus en plus longues, que les difficultés, au fur et à mesure qu'on avance dans les projets sont plus complexes, si bien qu'il s'agira pour l'ensemble des services de mener un rythme soutenu jusqu'à la fin de l'année pour arriver aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour le moment, le plan de marche est respecté et je félicite les services et en particulier ceux qui sont le plus engagés dans les travaux d'équipement : le Directeur des Services Techniques et son équipe qui mènent en ce moment un travail minutieux de suivi et de coordination des travaux. Il y a un réel effort d'engagement et de volonté pour arriver à finaliser ce plan de relance et l'engagement que nous avons pris par rapport à l'ensemble des dépenses d'équipement que nous nous sommes fixés. J'espère que le rendezvous du 31 décembre sera respecté et nous en serons toutes et tous très contents. Voilà pour cette orientation et pour ce point sur le Budget Supplémentaire. Je vous remercie d'avoir vu aussi notre engagement et nos perspectives par rapport à d'autres dépenses. En ce qui concerne les associations, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Croyez bien que nous sommes très attachés à l'évolution de l'activité du Centre Social et Familial, à son rôle dans le quartier mais aussi très proches de l'élaboration en cours du Projet Social qui sera présenté aux instances pour en déclencher à nouveau la continuité des interventions des Collectivités et des organismes publics dans le financement du Centre Social et Familial. Le Centre était un des acteurs dans le cadre du collectif du Quartier des Ecrivains, samedi dernier, pour l'organisation de la Fête du quartier. Je peux dire que l'ensemble de l'équipe et le travail qui a été réalisé cette année sont tout à fait remarquables et la réussite de la fête a été complète à la satisfaction de toutes celles et tous ceux qui y ont participé activement. Nous parlions tout à l'heure en réunion de toutes celles et tous ceux qui ont donné un coup de main et qui sont très contents d'avoir participé à cette fête du quartier. Ceci nous permet de dire que le Centre évolue bien et il est certain que l'ensemble du Conseil restera attentif à l'élaboration de ce projet et à la finalisation pour les habitants du quartier. Nous avons encore beaucoup de travail à réaliser au niveau du Quartier des Ecrivains, mais nous sommes contents de le faire et d'avancer avec les habitants. Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations et donné mon sentiment par rapport au constat que vous avez fait.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, BOUYER, SCHIMMER, Mmes ROMILLY, NAÏLI, BEYHURST).

-=-=-=-

EDUCATION

5. CARTE SCOLAIRE 2009/2010

Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2009/2010, l'Inspection Académique du Bas-Rhin a retenu les mesures suivantes :

à l'école maternelle CENTRE

Le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 4^{ème} classe maternelle. Cette mesure s'appuie sur une prévision d'accueil de 76 élèves à la rentrée prochaine. Après retrait de l'emploi, le taux d'encadrement serait de 25,33.

à l'école élémentaire REPUBLIQUE

Le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 13^{ème} classe élémentaire. Cette mesure s'appuie également sur une baisse des effectifs et une prévision d'accueil de 308 élèves, à la prochaine rentrée. Après retrait de l'emploi, le taux d'encadrement serait de 25,66.

La configuration de l'école REPUBLIQUE serait pour 2009/2010 : 12 classes, une classe d'initiation, une classe d'intégration scolaire et une classe d'adaptation.

- à l'école élémentaire AT-HOME

La création d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 6^{ème} classe élémentaire. La configuration de l'école AT-HOME serait en 2009/2010 : 6 classes élémentaires, une classe d'adaptation.

- à l'école élémentaire LES PRUNELLIERS

La transformation d'un poste du 1^{er} degré spécialisé correspondant à la 2^{ème} classe d'adaptation en poste d'enseignement du 1^{er} degré et le retrait d'un poste de soutien.

La configuration de l'école élémentaire LES PRUNELLIERS serait pour 2009/2010 : 17 classes élémentaires, une classe d'intégration scolaire, une classe d'adaptation.

En vertu des dispositions de la circulaire interministérielle du 21 février 1986, il incombe au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Comité Directeur et la Commission de l'Education réunie le 26 mai 2009 ont émis des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- prend acte des deux fermetures de classes à la maternelle CENTRE et l'élémentaire REPUBLIQUE liées à une baisse des effectifs.
- **donne** un avis favorable à l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'élémentaire AT-HOME et demande le maintien de la demi décharge du Directeur.
- émet un avis défavorable au retrait d'un poste de soutien à l'école élémentaire LES PRUNELLIERS.
- émet un avis défavorable à la transformation d'un poste spécialisé en poste d'enseignement à l'école élémentaire LES PRUNELLIERS.

9

M. BOUYER:

Nous voilà une fois de plus à aborder des problèmes de suppression de postes dans les écoles de Bischheim. Je dis une fois de plus, car cela commence à être récurrent. La vague de suppression de postes dans l'Education Nationale se poursuit. Dès son entrée en fonction le 24 juin 2009, le nouveau Ministre de l'Education Nationale, Luc CHATEL, annonce la suppression de 16000 postes. Quand cela va-il s'arrêter ? On parle d'économie, de la crise et je vous entends déjà me dire qu'il n'y a plus d'argent, que les caisses sont vides. Or, ces suppressions de postes dans la Fonction Publique sont des choix politiques du Gouvernement UMP, votre parti. C'est la politique du Gouvernement que vous soutenez, pour lequel vous avez appelé à voter, que vous critiquez aujourd'hui. Il y a là comme une contradiction que vous me permettrez de relever. Le 19 février 2009, ici même, Madame l'adjointe Bernadette GILLOT disait son embarras et sa désapprobation face aux mesures gouvernementales visant la suppression des RASED. La situation ne semble quère avoir évolué positivement. Ce jour là, je vous encourageais à dénoncer les façons de faire de ce Gouvernement qui impose des réformes sans concertation, et d'entraîner le Député pour vous y aider. Vous m'avez alors assuré qu'une lettre serait faite à Monsieur SCHNEIDER. Que vous a-t-il répondu ? Je vous le demande, peut-on se prévaloir de son soutien ? Monsieur le Maire, aujourd'hui encore je me dois de rappeler qu'il est intolérable de vouloir faire des économies en supprimant des moyens dans l'éducation des enfants, car investir dans l'éducation des enfants c'est investir dans l'avenir. Je vous remercie.

M. SANCHO-ANDREO:

Dans la vie il y a toujours des choses qui avancent et d'autres qui reculent, mais là je voulais juste faire une remarque sur le fait que l'école concernée est justement sur le secteur sur lequel la Ville engage aujourd'hui des moyens considérables par rapport à la requalification du Quartier des Ecrivains. Je voulais éveiller aussi votre attention sur un autre point pour lequel il n'y aura pas de réponse ce soir, sur celui des CDD des auxiliaires de vie scolaire, c'est à dire les personnes qui accompagnent les enfants et les jeunes handicapés dans les restaurants scolaires. Cela faisait partie du plan BORLOT. Au niveau national se sont quand même 30000 emplois en CDD, soit, cela veut dire que sur ces 30000 emplois il en a qui seront certainement reconduits, ce sont des postes absolument indispensables. La question de l'accompagnement à la scolarité des enfants et des jeunes handicapés fait partie de la loi sur le handicap et là il y aura certainement un engagement. Je voulais juste vous rendre attentifs sur ce point et savoir si la commune de Bischheim serait concernée pour qu'on puisse réagir au plus vite.

Mme GILLOT:

Je vais essayer de vous répondre déjà sur le premier point. La baisse des effectifs est générale dans le Bas-Rhin, elle ne concerne pas uniquement les écoles du Centre et l'Ecole de la République. Sur le Bas-Rhin moins 1022 élèves en écoles élémentaires. On ne peut pas lutter contre la baisse démographique. Vous accusez l'UMP de manœuvrer, ce qui est totalement inexacte. Comme nous l'avions dit, nous avons saisi le Député André SCHNEIDER, nous avons saisi l'Inspecteur d'Académie et l'Inspecteur de la Circonscription et nous avons dénoncé le retrait du poste de soutien de l'école des Prunelliers parce que les Prunelliers étant en zone ZEP, il nous semblait indispensable que ce poste soit maintenu. Nous n'avons pas pu le maintenir et nous avons eu cette classe supplémentaire. C'est bien pour cela que nous avons émis un avis défavorable, parce que cette mesure ne nous semble pas du tout adaptée. Nous avons demandé une classe supplémentaire à l'école AT HOME que nous avons eue. Nous avons demandé le maintien de la décharge de la directrice, non seulement la décharge est maintenue mais elle est renforcée puisqu'elle a une décharge à 75 %. Je sais depuis ce soir que nous avons une seconde ouverture de classe à l'école AT HOME, pour permettre un décloisonnement des enfants beaucoup plus efficace au regard de leurs projets pédagogiques. Nous avons fait des démarches, obtenu un certain nombre de choses mais qui ne correspondent peut-être pas forcément à ce que nous aurions souhaité, notamment à l'école des Prunelliers. C'est pour ca que nous avons émis un avis défavorable ainsi que pour le retrait du poste de soutien, parce que c'est une chose que nous ne pouvons pas concevoir. UMP ou pas UMP, ça n'a rien à voir. Les enfants sont pour nous une priorité.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, BOUYER, SCHIMMER, Mmes ROMILLY, NAÏLI, BEYHURST).

==_=_

SUBVENTIONS

6. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal examine chaque année les dossiers déposés par les associations sportives, culturelles et à activités diverses, en vue de l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle.

Chaque dossier a fait l'objet d'une étude approfondie des services et d'un groupe de travail composé d'élus municipaux et de représentants de l'OMSAL.

Seuls les dossiers déposés à ce jour et comportant l'ensemble des pièces justificatives sollicitées ont pu être pris en considération.

La répartition des subventions se fait en fonction des critères suivants :

- Les effectifs
- Le niveau de compétition
- > L'encadrement
- > La participation à l'animation de la Ville
- > L'effort de formation et d'animation en direction de la jeunesse et en milieu scolaire
- > La recherche de financements

Il est proposé d'accorder les montants suivants :

> aux associations sportives

24 500 €

> aux associations culturelles et à activités diverses :

23 350 €

En 2008, la subvention au Black Star a été portée à 3 500 € (soit + 2 000 €) pour soutenir la montée en division supérieure de son équipe senior féminine l.

Afin de favoriser la progression de cette équipe et de permettre la formation de son entraîneur, la Ville maintiendra son soutien au club en 2009 par l'attribution d'une subvention de 1 800 €.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2009.

Chapitre 924 6574 40 - Chapitre 923 6574 30 - Chapitre 920 6574 025.

Transfert à effectuer de 2 350 € du Chapitre 924 6574 40 sur 920 6574 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

décide

d'attribuer une subvention de fonctionnement aux diverses associations, conformément à l'état joint.

M. HOERLE:

Délibération classique qui revient tous les ans, c'est la subvention de fonctionnement aux associations. Nous demandons aux associations de déposer un dossier qui sera étudié par les services. Un groupe de travail composé d'élus municipaux et de représentants de l'OMSAL se réunit pour affecter ces différentes subventions. Vous retrouverez les critères retenus dans la délibération.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2008 €	SUBVENTION 2009 €
✓ CULTURELLES ET ACTIVITES DIVERSES		
ACOL AMICALE DU 3EME AGE	3 200 600	3300 650
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	750	800
HARMONIE DE BISCHHEIM	2 600	2700
SOCIETE D'AVICULTURE PROGRES DE BISCHHEIM	1 100	1200
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS UNC-CUS-NORD	450	500
JARDINS OUVRIERS DE BISCHHEIM	1 100	1200
PIRAMIDE ASSISTANCE 67	2 550	2650
MODELE YACHT CLUB U.T. LES AMIS DE LA NATURE	550	650
ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION	1 400	1500
DU MILIEU AQUATIQUE DE BISCHHEIM ET ENVIRONS	1 800	1900
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BISCHHEIM	2 550	2650
ASSOCIATION DYNAMIQUE DES PROFESSIONNELS	1 000	1400
CLUB TOURISTIQUE EDELWEISS	300	300
AMIS DE L'ORGUE ROETHINGER		450
PARENTS D'ELEVES DES ECRIVAINS		650
PAS/SAGES		350
BIG BAND		500
TOTAL	19 950	23 350
SPORTIVES		
AIKIDO	400	450
GYMNASTIQUE ALSATIA	3 700	3800
UNION TOURISTIQUE AURORA	450	500
BILLARD CLUB	600	650
BLACK STAR	3 500	1800
CLUB D'ACTIVITES DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS FOOTBALL CLUB DES ECRIVAINS	750 2.000	800
FOOTBALL CLUB SOLEIL	2 000 3 000	2000
SOCIETE NAUTIQUE GAENSELSPIEL	300	3100 350
CLUB LEO LAGRANGE	1 200	1300
SOCIETE DE GYMNASTIQUE LIBERTE	2 900	3000
CERCLE SPORTIF MARS BISCHHEIM 1905	3 200	3300
SOCIETE DE TIRS REUNIS BISCHHEIM 1927	1 600	1700
CLUB CANIN	900	1000
AMICALE DU CHIEN NORDIQUE	700	750
TOTAL	25 200	24 500

M. SCHIMMER:

C'est la 2ème année consécutive où nous sommes consultés sur ces subventions pour obtenir finalement toujours la même chose à 50 ou 100 € près, sauf quelques exceptions qu'on peut voir sur le listing. Globalement, nous sommes toujours en attente d'une vraie politique sportive et culturelle, mais cependant nous allons voter pour.

M. SANCHO-ANDREO:

Nous ne comprenons pas pourquoi l'association Dynamique des Professionnels fait partie des associations culturelles. Je pense que c'est une association qui relève du domaine économique et du développement économique et je vais vous donner un argument qui m'a extrêmement frappé. Cette année, deux associations, l'association des Pompiers pour le bal et le FC Soleil le jour de la Fête de la Musique, ont organisé deux fêtes où il y avait énormément de monde dans une excellente ambiance. Par contre, on ne peut pas dire que l'association Dynamique ait vraiment réussi la soirée du Forum des Associations. Je propose que l'année prochaine cette soirée soit confiée aux associations de Bischheim qui, elles, savent réunir, animer du monde et qui en plus ont la légitimité de le faire. Je voudrais faire une dernière observation qui est ce qu'elle est. Je suis allé sur le site de cette association et j'ai observé avec étonnement que la seule photo qu'il y a c'est celle de la Mairie de Bischheim avec le drapeau de notre République. Je me suis demandé comment ce président d'association peut déjà se penser à la Mairie de Bischheim. Il est vrai que les rumeurs vont bon train sur cette question et moi j'estime que notre association de Dynamique des Professionnels doit revenir à ce qu'est une association de Professionnels, c'est à dire une association pour les professionnels et que dorénavant l'animation de notre ville soit confiée à ceux qui ont mission et légitimité pour le faire.

M. HOERLE:

Je rappellerai juste que dans le titre il est écrit « culturelles et activités diverses », nous estimons donc que cette catégorie d'associations va dans les activités diverses. Lorsque ces différentes propositions de subvention sont faites on tient compte d'un certain nombre de facteurs. Il est certain que nous défendons tous, vous êtes d'ailleurs le premier à le faire, l'activité commerçante de Bischheim. Je me souviens qu'à l'époque des travaux de la Route de Bischwiller, vous étiez le premier à vous plaindre pour le compte de ces pauvres commerçants qui souffraient sang et eau. Là nous essayons de les aider un petit peu suite à vos propositions et à vos suggestions ; je ne comprends pas très bien le but de cette intervention. Nous sommes dans des montants relativement raisonnables. La délibération a été préparée avant le Forum des Associations. Il y aura une réunion de clôture, un bilan, à partir desquels il faudra tirer les conséquences et peut être faire des propositions plus dynamiques pour la prochaine fois.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-

7. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA PAROISSE CHRIST ROI

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Suite aux bris répétés de vitres à l'église Christ Roi, le conseil de gestion souhaite mettre en place un système de vidéo surveillance dont le coût est estimé à 6 294 €.

Il est proposé de participer au financement de ce projet à hauteur de 15 %, soit 950 €.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Supplémentaire 2009 - chapitre 900 2042 25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 950 € à la Paroisse Christ Roi.

M. SANCHO-ANDREO:

Nous allons évidemment voter pour. Chaque fois que je passe dans le coin, il se trouve toujours une personne pour me parler de la situation. Ce type d'acte d'incivilité devient complètement insupportable. Audelà de la vidéo, il faudrait qu'à la rentrée, comme vous vous y étiez engagé, Monsieur le Maire, on ait un premier état des actions à conduire sur ces actes d'incivilité qui doivent concerner essentiellement des jeunes. Je ne pense pas que ce sont des adultes qui vont derrière l'église pour casser les vitres. Je pense qu'il faut vraiment activer les actions d'éducation et de prévention sur ces questions.

Nous souhaiterions avoir, si c'est possible, puisqu'il y a d'autres systèmes de vidéo surveillance sur la ville.

Nous souhaiterions avoir, si c'est possible, puisqu'il y a d'autres systèmes de vidéo surveillance sur la ville, avoir un bilan de la vidéo surveillance sur la Ville de Bischheim.

MONSIEUR LE MAIRE:

Je ne pourrai pas répondre à votre dernière interrogation parce que je ne sais pas si la Communauté Urbaine de Strasbourg nous remet l'ensemble des questions de la vidéo surveillance. En ce qui concerne la Paroisse Christ Roi, j'ai vu fonctionner le système, cela marche bien et donne même de très bons résultats. C'est le seul constat que l'on peut faire pour l'instant. Nous vous donnerons les résultats atteints concernant les différents types de problèmes rencontrés au niveau de la ville. Ce soir, nous avions déjà une réunion d'un groupe pluridisciplinaire, un technicien se penche sur les différentes questions que vous avez soulevées et qui feront l'objet d'une discussion beaucoup plus large dans le cadre du CLSPD et tout le monde ici présent sera informé sur la situation telle qu'elle se déterminera.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-

8. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU FC SOLEIL

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le FC Soleil se voit dans l'obligation d'acquérir un nouveau minibus répondant aux récentes dispositions en vigueur en matière de transport de personnes.

Le coût de l'investissement se monte à 11 900 € TTC.

Il est proposé de participer au financement de ce véhicule à hauteur de 15 %, soit 1 800 €.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2010 chapitre 900 2042 25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 1 800 € au FC Soleil pour l'acquisition d'un minibus.

M. HOERLE:

Le SOLEIL avait un minibus avec des strapontins au milieu qui pouvait transporter un certain nombre de personnes. Les strapontins étant dorénavant interdits, ils ont dû acquérir un véhicule d'occasion de dimensions un peu plus importantes.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

CONVENTION

9. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TOT OU T'ART

Monsieur Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal, expose :

Le service culturel de la Ville de Bischheim souhaite s'engager auprès de l'association Tôt ou T'Art dans une démarche visant à favoriser l'accès à la culture des personnes en difficulté et de leur famille (conjoint et enfants), en leur proposant des places de spectacle à tarif réduit.

L'action de cette association strasbourgeoise, née en 2001, s'articule autour de plusieurs axes :

- la coordination des diverses offres culturelles
- des actions de sensibilisation, d'information et de développement culturel
- l'animation du réseau des partenaires culturels et d'insertion

Elle permet de dresser des passerelles entre les personnes en difficulté dépendant d'une structure d'insertion ayant adhéré à l'association Tôt ou T'Art, les structures d'insertion (entreprises d'insertion, chantiers d'insertion, organisme de formation, régies de quartier, centre d'aide par le travail, structures d'accueil et d'hébergement, associations d'insertion,...) et les structures culturelles.

Cette association travaille déjà avec de nombreuses structures culturelles de la CUS et a prouvé la réussite de ce dispositif. Le CCAS de Bischheim y adhère.

La Ville de Bischheim souhaite intégrer cette action, qui s'inscrit dans une politique culturelle soucieuse d'être vecteur de lien social, en approuvant la convention ci-annexée, pour la saison 2009/2010.

Un avenant annuel définira les spectacles retenus dans le cadre de cette collaboration et le nombre de places affectées au tarif unique de 3 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

Le projet ci-dessus exposé.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative et les avenants à venir.

M. SANCHO-ANDREO:

C'est une très belle délibération. Il y a un point sur lequel vous avez certainement déjà réfléchi, c'est « l'accompagnement » des habitants de Bischheim. Il y a aussi à Bischheim des personnes en situation d'insertion. Je pense que le CCAS peut être un lieu tout à fait adéquat pour faire ce travail d'accompagnement de manière à ce que les familles ou les jeunes qui habitent à Bischheim puissent avoir l'information. TOT OU T'ART a un deuxième volet tout à fait passionnant, c'est qu'ils éditent régulièrement des spectacles gratuits. On ne sait pas qu'il existe une multitude de spectacles gratuits, les personnes ne savent pas qu'elles puissent y avoir accès. Le réseau des médiathèques et des bibliothèques de la CUS à régulièrement des spectacles pour enfants et pour adultes qui sont gratuits, on n'a même pas besoin de montrer la carte d'accès à la médiathèque et je crois que c'est une information à faire auprès des habitants.



Erreur! Signet non défini.

CONVENTION

Relative à l'activité favorisant l'accès à la culture de personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle

Entre

Domiciliée

VILLE DE BISCHHEIM

37, route de Bischwiller 67801 BISCHHEIM

Représenté par André Klein-Mosser, Maire de Bischheim, habilité par délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009

et d'autre part

L'association TÔT OU T'ART – CULTURES DU CŒUR BAS-RHIN

Domiciliée

5, place Arnold 67000 STRASBOURG

Représentée par Thierry Page, Président

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1:

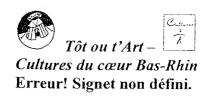
La ville de Bischheim s'engage à favoriser l'accès à la culture de personnes en parcours d'insertion et de leur famille (conjoint et enfants) dépendant de structures d'insertion adhérentes de l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin.

Cette démarche se traduira par la mise à disposition de places pour un montant de 3 euros par place.

Article 2 :

Les spectacles ainsi que les jauges sont choisis en commun accord entre les deux structures pour la saison 2009/2010.

Ils seront définis par un avenant pour la saison 2009/2010 début septembre.



Article 3:

Le Service culturel de la ville s'engage à fournir à l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin tous les éléments nécessaires à la publicité de ces spectacles (dossiers de presse, tracts, affiches...). Des visites et rencontres pourront être proposées à l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin afin de sensibiliser le public en insertion (selon la disponibilité du personnel de la ville de Bischheim).

Article 4:

Les bénéficiaires de cette convention seront exclusivement les publics des structures d'insertion ayant adhéré à l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin.

L'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur s'engage à éditer des contremarques nominatives qui seront remises aux bénéficiaires par les référents culturels désignés dans chaque structure d'insertion adhérente. L'association transmettra également au service culturel un état des réservations pour les spectacles désignés et s'engage à régler les billets réservés au plus tard 5 jours avant le spectacle. Les référents culturels, s'ils accompagnent un groupe, bénéficient du tarif à $3 \in$.

Les bénéficiaires se présenteront en caisse, le soir du spectacle, munis d'une contremarque contre lesquelles ils recevront leur billet. Les billets pour les spectacles de la ville de Bischheim ne pourront être remis aux bénéficiaires que le soir même du spectacle. Aucun billet ne pourra être remis en l'absence de contremarque.

Article 5 :

La présente convention est valable pour la saison 2009-2010 de la ville de Bischheim et sera renégociée pour la saison 2010-2011.

Elle pourra être résiliée sur demande de l'une des parties, avec un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Strasbourg en deux exemplaires, le

Monsieur André Klein-Mosser Maire de Bischheim

Monsieur Thierry Page Président de l'association Tôt ou t'Art

M. DIEBOLD:

Le CCAS sera complètement partie prenante dans ce projet d'autant plus qu'ils sont déjà adhérents à l'association. Pour 2007, l'association TOT OU T'ART a distribué 10500 places, ce qui est quand même conséquent, à des personnes défavorisées et l'association TOT OU T'ART représente 114 structures adhérentes. C'est quelque chose qui regroupe et qui fédère beaucoup de gens.

Mme BASTIAN:

Je voudrais ajouter qu'au niveau du CCAS cela fait quelques années qu'on propose tous ces spectacles aux personnes qui viennent, que ce soit les RMIstes ou les personnes qui font des demandes de secours. Il y a effectivement très peu de gens qui y adhèrent. Nous essayons de persévérer mais ce n'est pas toujours évident.

M. WEISS:

On pourrait se poser la question de savoir pourquoi ces billets sont si peu chers et comment peut-il y avoir autant de billets distribués. Je précise que ce sont des billets pour les concerts du Philharmonique, etc... C'est l'initiative du Directeur du Philharmonique de Strasbourg qui a estimé que plutôt que de laisser des places vides en fond de salle, il valait mieux les distribuer pour deux raisons. La culture est également de la réinsertion et il n'y a rien de plus frustrant pour un orchestre que de n'avoir que les premières places occupées. Si les billets sont si bon marché c'est pour cette raison là. La deuxième raison est que certaines collectivités locales, dont le Conseil Général auquel j'ai participé il y a quelques temps, ont financé l'organisation et les salariés qu'il faut pour que tout cela fonctionne en coulisse et c'est vrai que c'est une très belle initiative.

MONSIEUR LE MAIRE:

Fabien WEISS m'a précédé pour une remarque que je voulais faire. Merci pour cette opération qui va encore se développer sous d'autres formes. Il n'a pas rajouté la partie dans laquelle il m'avait emmené et engagé, c'était une opération concernant des RMIstes, artistes qui ont été sélectionnés et qui ont travaillé pour faire une exposition qui fut une réussite. Nous continuerons cette année à travailler encore avec une équipe d'artistes qui sont en difficulté et qui, cette fois-ci feront le tour du département et seront donc appelés à exposer leurs œuvres.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

==_=_=_=_

POLITIQUE DE LA VILLE

10. PROJETS CUCS - 2e VALIDATION D'ACTIONS 2009

Madame Armande MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes».

A ce jour, au titre de l'année 2009, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Ville :

-	« Ecrivain public» (CSF Victor Hugo)	1 500,00 €
_	« Au-delà des murs »(CSF Victor Hugo)	800,00€
_	« Jobs d'été » (Mission locale)	2 100,00 €
	« Action socio-éducative au quartier des écrivains » (APEE)	6 000,00 €
	« Je craque, aidez-moi» (APHG)	1 000 00 €

VILLE DE BISCHHEIM CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DUILLET 2009

Nº	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	OBJECTIFS	BUDGE PRODUI		BUDGET CHARGES	SUBVENTION PROPOSEE
110 R	Ecrivain public	CSF Victor HUGO	-répondre aux sollicitations des habitants et à leurs demandes d'aide dans les domaines de compréhension et d'aide à la rédaction de courriers, de dossiers permettre aux personnes de repartir avec une réponse concrète à leurs demandes spécifiques, instaurer un climat de confiance - public en situation précaire, public mixte Public concerné Adultes, familles + de 200 rdy, entretiens	ACSE DT:	1 500 € 1 500 € 1 500 €		€ € € 1 500,00 €
279 R	Au secours, je craque!	АРНС	- permettre à des parents et habitants d'exprimer leurs difficultés dans leur rôle éducatif auprès des jeunes, construire un espace de solidarité entre habitants - créer un temps de dialogue avec les jeunes pour qu'ils puissent exprimer leur mal être et leurs difficultés - construire des solutions collectivement qui améliorent le	ACSE DT: CG 67 Bischheim	1 000 €	Achats 400 Rénum, Intervenants 2000 Publicité 100 TOTAL 2 500	€ € 1 000,00 €

VILLE DE BISCHHEIM CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DUILLET 2009

Ν°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	OBJECTIFS	BUDG:		BUDGET CHARGE		SUBVENTION PROPOSEE
R R	Jobs d'été	Mission locale	favoriser l'accès à l'entreprise en privilégiant les jeunes les plus en difficulté en leur permettant d'expérimenter les différentes démarches liées à une recherche d'emploi (constitution de dossier d'inscription, lettre de motivation, CV, entretiens d'embauche) — permettre à des jeunes de financer jeurs projets(vacances, études.permis de conduirc) — donner l'occasion d'une expérience professionnelle de 15 jours à 1 mois Public concerné 250 jeunes accueillis pour 100 postes attribués		6 270 € 6 270 € 2 100 € 2 100 €	Achats Autres serv Ext. Charges de pers. TOTAL	300 € 1 100 € 21 610 € 23 010 €	2 100,00 €
14	Au delà des murs	CSF Victor HUGO	apporter une nouvelle dynamique autour de la création écrite donner accès à la vie culturelle, aux modes de communication écrite permettre de se familiariser avec la langue d'une manière ludique	CG 67 Bischheim Schiltigheim Autres produits	800 €	Impôts,taxes Charges pers.: Charges ind.affeot:	250 € 2 650 € 100 € 1 800 € 400 € 5 200 €	800,00 €

VILLE DE BISCHHEIM CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2009

No	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	OBJECTIFS	BUDG		BUDGE CHARGE		SUBVENTIO: PROPOSEE
07 R	Actions socio- éducatives au quartier des écrivains	eleves des ecrivains(APEE)	oeuvrer pour l'amélioration du cadre de vie se poser en interlocuteur auprès des collectivités; Le projet est constitué de quatre actions: cours d'alphabétisation cours de langue arabe accompagnement de la scolarité médiation sociale,participation à l'animation globale du quartier	CG 67	7 000 € 3 000 € 6 000 € 10 000 € 300 €	Serv.ext.: Autres serv. Ext.: Charges person.: Total charges valor Bénévolat:	2 300 € 1 050 € 4 050 € 31 700 € 39 100 € 13 000 €	

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la Ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la Ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 11 400 €, figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007- 2012.

autorise

Monsieur Le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites cidessus.

M. SANCHO-ANDREO:

Je voulais attirer l'attention sur l'association des parents d'élèves des Ecrivains qui a un très bon développement. C'est la question de leur implantation, de leur local. Là, il y a vraiment une certaine urgence parce que c'est une association qui se développe, où il y a beaucoup de jeunes et qui mérite de pouvoir se développer dans de bonnes conditions, et pour l'encadrement et pour les jeunes.

Mme MARTIN:

Je peux vous dire qu'une première réunion a eu lieu avec le bailleur, le chef de projet et la coordination ZEP pour les activités de l'association, mais également pour le problème du local. Je pense que la question du local pour cette association trouvera sa place dans le cadre de la requalification des Ecrivains.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-

DIRECTION GENERALE

11. REMPLACEMENT DE MIIE LAETITIA HEIZMANN, CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Suite au départ de Mademoiselle Laetitia HEIZMANN, Conseillère Municipale, il est nécessaire de recomposer certaines commissions municipales, extra municipales et divers organismes.

Mme Brigitte BEYHURST remplacera Mlle Laetitia HEIZMANN dans les commissions suivantes :

- Commission municipale des Finances
- ♦ Commission municipale des Permis de Construire
- ♦ Commission extra municipale Développement Economique et Emploi
- Commission extra municipale de la Vie Culturelle

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

==_=_

de recomposer les commissions concernées tel que défini ci-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE:

Je considère que le vote secret est inutile et que nous pouvons nous prononcer à main levée.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME

12. <u>DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PLU</u>

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération en date du 28 mai dernier, vous avez sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission de travail spécifique composée de 19 membres :

- F. WEISS
- J.J. HAFFREINGUE
- C. JAEGLE
- S. KAUPP
- C. JESSEL
- L. KRIEGER
- M. STENGER
- M. STERN
- P. DIEBOLD
- Y. PARISOT - A. MARTIN
- P. KOCH
- J.L. HOERLE
- P. BOES
- H. DRENSS
- Z. NAILI
- R. SANCHO ANDREO
- G. SCHANN
- G. SCHIMMER

Les habitants de Bischheim seront également invités à participer au travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en intégrant la Commission extra municipale Urbanisme et Développement Durable créée par délibération en date du 27 mars 2008. De plus, ainsi qu'il a été décidé lors du précédent Conseil Municipal, informés régulièrement par les Cahiers de Bischheim, ils pourront consigner leurs observations dans un registre de concertation et participer aux réunions publiques organisées aux différentes phases d'avancement du Plan Local d'Urbanisme.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de créer la commission de travail Plan Local d'Urbanisme.

MONSIEUR LE MAIRE:

Voilà un acte important, qui est formel, mais qui est important dans notre méthodologie de travail pour mettre au point le PLU.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-

13. RAPPORT D'ACTIVITE EST VIDEOCOMMUNICATION 2008

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

En 1990, la Ville de Bischheim a concédé à la Société EST VIDEOCOMMUNICATION la construction et l'exploitation pour une durée de trente ans du réseau câblé, projet décidé conjointement avec les Villes de Hœnheim et Schiltigheim. Un avenant au contrat a été signé en 1994.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité du service.

La lecture du rapport pour l'année 2008 permet de retenir les éléments suivants :

- Lancement de la télévision haute définition sur l'ensemble du réseau interconnecté ainsi que sur une partie du réseau isolé.
- Lancement de la vidéo à la demande.
- Extension de l'offre de service téléphonique.
- Arrivée de Completel dans le groupe Numéricable pour la commercialisation des services aux PME et aux grands comptes.

Pour la Ville de Bischheim, le potentiel s'établit à 8262 prises raccordables et 4910 clients raccordés soit un taux de pénétration de 59,43 % (-1,40 % par rapport à 2007).

Un extrait du rapport pour l'exercice 2008 est annexé à la présente délibération.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité pour l'année 2008 de la Société Est Vidéocommunication, bénéficiaire du contrat de concession pour la gestion du réseau câblé à Bischheim.

MONSIEUR LE MAIRE:

C'est une délibération dans laquelle nous prenons acte de la communication du rapport de la société et du contrat de concession. Je ne ferai pas de commentaire particulier sur ce rapport, il nous a été fourni cette fois-ci dans les délais impartis et suivant les règles telles qu'elles ont été fixées dans le contrat de concession. C'est le dernier point sur lequel je demande au Conseil Municipal de prendre acte. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition, qu'il n'y a pas d'abstention et nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. **En communication, vous avez le Compte Administratif 2008 du CCAS** qui vous est parvenu. Je rappelle que tous les membres du Conseil Municipal sont appelés à signer pour le Compte Administratif et le Budget Supplémentaire.

La prochaine séance aura lieu le 24 septembre.

C'était la dernière séance avant les vacances. Je vous souhaite de passer de bonnes vacances, de revenir plein d'énergie et de dynamisme pour reprendre le travail municipal au mois de septembre. Merci et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 h 15.

---oOo---



RAPPORT D'ACTIVITE EST VIDEOCOMMUNICATION 2008



SOMMAIRE

Prése	entation d'Est Vidéocommunication	page 4
Þ	L'historique et les dates clés Les principales missions Est Vidéocommunication en quelques chiffres	
Activ	ités d'Est Vidéocommunication en 2008	page 7
AAA	Les produits et services L'activité « Entreprises » : la mutation Le Service Client Les résultats 2008 Les objectifs et évènements 2009	
Suppi	ression de l'analogique hertzien	page 15
\triangleright	L'information générale La stratégie Numericable L'avenir des Canaux Locaux	
Activi	tés dans votre Commune en 2008	page 17
	Les services disponibles Le résultat financier	
Annex	(es	page 20
AAAAAA	Fiche contacts utiles (liste de correspondants + horaires services et boutique) Liste des distributeurs conseil câble Plan de fréquence analogique de votre commune Plan de fréquence numérique de votre commune Tarifs TV et services 2008 Offres commerciales 2009 (dépliant publicitaire)	



AVERTISSEMENT

Ce document vous est transmis à titre exceptionnel, en vertu d'une relation contractuelle spécifique avec Est Vidéocommunication.

Cette relation est actuellement en cours d'évolution, afin de respecter l'obligation de mise en conformité des liens entre les câblo-opérateurs et les collectivités territoriales prévue par la loi du 9 juillet 2004.

Répondant à une sujétion particulière, ce compte rendu comporte des informations sensibles concernant les réseaux d'Est Vidéocommunication et leur exploitation commerciale.

Dans ce contexte et dans le but de préserver une égale concurrence, nous vous invitons à respecter le caractère strictement confidentiel des renseignements communiqués et à ne pas les divulguer.

L'ensemble des éléments transmis est couvert par le secret des affaires.



PRESENTATION D'EST VIDEOCOMMUNICATION

Raison sociale

EST VIDEOCOMMUNICATION

Forme juridique

S.A.S.

Capital

122 495 760 €

Siège social

Parc Actinord - 14 rue des Mercuriales

67450 LAMPERTHEIM

Adresse postale

BP 41007

67451 MUNDOLSHEIM Cedex

Téléphone Collectivités

03 69 20 49 94 (à ne pas diffuser) 03 69 20 49 23

Fax Collectivités

00 00 20 10 20

Boutique Bas Rhin

Parc Actinord - 14 rue des Mercuriales

67450 LAMPERTHEIM

Boutique Haut Rhin

Cité Parc Gluck - 39 allée Gluck

68200 MULHOUSE

Directeur Général

Cyril DUKIC

Direction Administrative et Financière

Cyril DUKIC

Responsable de la Relation avec les Collectivités Locales

Albert MAUSS



L'historique et les dates clés

EST VIDEO dans le groupe Numericable - Completel

Présentation du Groupe : la naissance

Décembre 2002 : Des investisseurs français créent Altice pour acquérir

EstVidéocommunication.

➤ Novembre 2003 : Acquisition de Coditel (BENELUX)

> Mars 2005 : Arrivée de Cinven, fonds d'investissement européen

déjà présent dans le câble en Europe, notamment aux

Pays Bas,

Acquisition de France Télécom Câble, TDF Câble

et NC Numericable.

➤ Juillet 2006 : Acquisition de NOOS-UPC France

➤ Août 2007 : Numericable devient la marque unique

> Novembre 2007 : Acquisition de Completel

Mars 2008: Carlyle, fonds d'investissement international.

aussi présent dans le câble en Europe, rentre au capital

➤ Septembre 2008 : Constitution du groupe Numericable – Completel.

En 5 ans, Altice, Cinven et Carlyle ont donné naissance

à un réseau véritablement alternatif, en mesure de concurrencer France Télécom au niveau

des services et des infrastructures.

Mars 2009: Acquisition de B3G







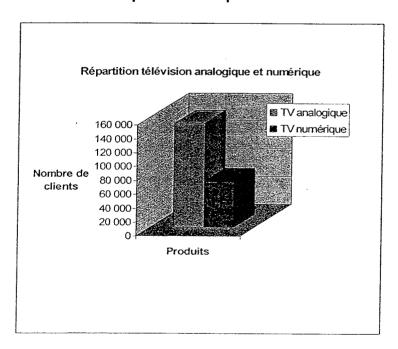
Les principales missions

- > L'étude, la réalisation, l'exploitation, l'entretien des réseaux câblés,
- L'élaboration et la commercialisation des services proposés sur le réseau câblé (télévision, Internet et téléphonie),
- L'étude, la réalisation, l'exploitation de liaisons spéciales.

Est Vidéocommunication en quelques chiffres

Le réseau Est Vidéocommunication représente :

- > 210 communes desservies,
- > 337 090 prises potentielles,
- > 148 760 clients TV analogiques (soit un taux de pénétration TV de 44%), dont 65 094 clients TV avec option numérique



Est Vidéocommunication emploie 88 personnes et génère une activité pour de nombreuses personnes au sein d'entreprises régionales extérieures (sous-traitant techniques, distributeurs, boutiques partenaires,...).



ACTIVITES EN 2008 D'EST VIDEOCOMMUNICATION

Les produits et services

La Télévision

Deux grandes nouveautés en 2008 :

1. La télévision Haute Définition (HD)

Le lancement de la **TV Haute Définition** sur l'ensemble du réseau interconnecté ainsi que sur une partie du réseau isolé (au travers d'investissements sur les têtes de réseau concernées) : **de 5 à 7 chaines HD sont en service** en fonction des secteurs.

Cette mise en place de la Haute Définition nous a obligés à supprimer 4 chaînes du plan de service analogique (sur le réseau interconnecté). Ces 4 chaînes étant évidemment toujours accessible pour l'abonné sur le numérique.

Nos clients ont la possibilité de louer ou d'acquérir un décodeur de nouvelle génération qui, en plus de la lecture des signaux HD, permet avec son disque dur de 160 Go:

- > d'enregistrer en qualité numérique une chaîne tout en regardant une autre grâce au double tuner intégré,
- de stopper un programme en cours pour le reprendre jusqu'à 2h00 après grâce à la fonction « contrôle direct ».
- b de faire des retours en arrière pour revoir la scène d'un film ou d'un reportage.
- > d'accéder à un Internet 512K (même si le client n'est pas abonné au Net chez Est Vidéo).

2. La Vidéo à la Demande (VOD)

Ce service de VOD permet, au travers d'une simple pression sur la touche « VOD » du décodeur numérique « Cablebox » ou « Cablebox HD », d'accéder à une bibliothèque de plus de 6 000 titres en tous genres (films, séries TV, programmes jeunesse, concerts, reportages...)

La VOD est un vidéo club qui prend place dans le salon de nos clients. Ce nouveau service qui, allie souplesse et simplicité d'utilisation, va révolutionner la façon de regarder la TV.

Le lancement technique a été réalisé en novembre 2008. La communication a eu lieu début 2009.



3. Télévision divers

En novembre 2008 et dans le cadre du rapprochement avec le Groupe Numericable-Completel, Estvideo a harmonisé ses bouquets TV numérique afin de se rapprocher au maximum du plan de fréquence numérique proposé par Numericable.

Ainsi l'offre TV Prima et TV Premium ont préservé leur dénomination mais ont bénéficié d'un plan de service numérique modifié avec plus de chaînes.

L'offre TV Grand Ecran et TV Summum sont devenus respectivement TV Premium Plus et TV Infiny.

Ces nouveaux bouquets TV ont été conçus dans un premier temps pour les nouveaux clients (prospects). Les anciens clients ont conservé leur bouquet et leur abonnement initiaux mais avaient la possibilité de migrer sur le nouveau catalogue en faisant la demande en boutique, sur le site Internet, auprès d'un distributeur agréé ou en appelant le service commercial téléphonique.

Des chaînes apparaissent, d'autres disparaissent... 2008 a également été la fin d'une aventure : celle de la chaîne régionale Télé Alsace qui a cessé d'émettre le 24 septembre 2008.

Le Téléphone

Est Vidéocommunication a une nouvelle fois étoffé son offre de service en offrant 8 destinations supplémentaire à ses clients.

Un abonné au service « téléphone illimité » peut appeler gratuitement 24h/24h, 7j/7 :

- > les postes fixes en France métropolitaine,
- les « box » des autres opérateurs,
- ▶ les postes fixes de 53 destinations à travers le monde : Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Brunei, Bulgarie, Canada, Canaries, Chypre, Danemark (sauf Groenland), Espagne, Estonie, États-Unis (fixes et mobiles), Hawaï, Alaska, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guam, Guernesey, Hongrie, Irlande, Israël, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Martinique, Monaco, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Vatican, Venezuela,
- > les **mobiles** : Canada, Etats-Unis (sauf Hawaï)

Il est important de rappeler :

- > que notre système de téléphonie est entièrement supporté par le réseau câblé à l'instar du réseau filaire cuivre de l'opérateur historique
- qu'Est Vidéocommunication est le seul opérateur alternatif à maitriser l'ensemble de la boucle locale.

L'Internet

L'offre Internet, depuis les augmentations de débits effectués en 2007, reste la mieux positionnée du marché avec les forfaits « jusqu'à 30 Mégas » ou « jusqu'à 100 Mégas ».



L'activité « Entreprise » : la mutation

L'arrivée de Completel dans le groupe Numericable a modifié l'organisation de l'activité professionnelle d'Est Vidéocommunication.

L'activité de Completel est orientée «entreprises» et «collectivités locales». Completel a pris à son compte à partir de juillet 2008 la commercialisation des services aux PME et aux grands comptes.

Une offre TPE ou petites collectivités sera maintenue chez Est Vidéocommunication (voir projets 2009).

Le Service Client

Est Vidéocommunication offre des services à des dizaines de milliers d'abonnés, ce qui génère obligatoirement de nombreux appels journaliers, tant pour des questions générales que pour des questions techniques.

Nous souhaitons, comme l'année passée, vous faire partager les résultats positifs du Service Client :

- > Amplitude horaire étendue: 7 jours sur 7, de 9h à 19h pour toutes les questions générales, et jusqu'à 20h pour la partie technique (19h le dimanche),
- > 91 % des appels sont pris en charge au premier appel,
- > Durée d'attente moyenne de 60s,
- Durée moyenne de traitement de la demande de 3mn40s.

Le Service Client sera réorganisé de manière importante en 2009 de manière à obtenir une satisfaction Client encore plus importante.



Les résultats 2008

Nous rappelons que ces chiffres sont confidentiels

Placem	nents commerciaux (en nombre de contrats TV analogique Numérique	2007 (13.842 23.931	2008 10.920 19.007
	TOTAL	37.773	29 927
<u>Nouvel</u>	les prises		
\triangleright	Nombre de nouvelles prises	2 922	10 090
<u>Donnée</u>	s économiques (en M€)		
~	Chiffre d'affaires	64,20	64,84
>	Investissement	11,00	9,40
\triangleleft	EBE	39,70	38,75
>	Résultat	-101,00	23,66



Les objectifs et évènements 2009

Cette année 2009 sera riche en évolution et vous trouverez ci-dessous les principaux challenges :

1. <u>Poursuivre la migration active des abonnés TV analogique vers les solutions d'avenir numériques</u>

36 % de nos clients avaient franchi le pas du numérique à fin 2007. Ils sont 44 % à fin 2008 à s'être équipés d'un décodeur numérique.

Cet effort devra encore être intensifié en 2009 pour aborder au mieux la disparition programmée de l'analogique hertzien.

2. Changer la marque « Estvidéo » en « Numericable »

Comme nous l'avons écrit à l'ensemble des collectivités, nos services seront commercialisés sous la marque Numericable à compter du 1^{er} juillet 2009.

Ce changement manifeste la volonté du Groupe Numericable d'offrir à tous ses clients le meilleur de l'Internet, de la Télévision et du Téléphone.

Nos abonnés seront informés de ce changement par courrier et par voie de presse.

Ce changement de marque est sans conséquence dans les relations contractuelles établies avec les Collectivité pour lesquelles Est Vidéocommunication demeure la société cocontractante.

3. Rendre le Service Client plus efficace

20 Millions d'Euros seront investis en 2009 pour l'amélioration de la qualité du Service Client Numericable. C'est la priorité de Pierre DANON, le PDG de Numericable.

Les Clients Est Vidéocommunication bénéficieront également de toutes les améliorations apportées (détection de disfonctionnements récurrents, appels câlins,...) et auront également accès à un nouveau numéro d'appel qui sera national.

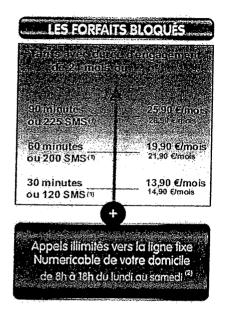
4. Intégrer la téléphonie mobile

L'offre de téléphonie mobile sur le réseau Estvideo sera très certainement lancée courant du deuxième semestre 2009.



Cette offre comprendra des forfaits simples et compétitifs :

- 3 forfaits bloqués
- 2 forfaits classiques
- > 1 forfait prépayé





Numericable est un opérateur mobile virtuel : *Mobile Virtual Network Operator* (MVNO) et se repose sur le réseau mobile de Bouyques Telecom.

5. Commercialiser l'offre NumeriPRO

NumeriPRO sera une offre idéale pour les TPE ou petites collectivités.

NumeriPRO offrira à partir de 35 € HT mensuel :

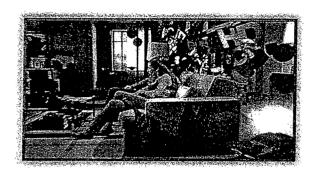
- > un accès Internet « jusqu'à 100 Méga » ou « jusqu'à 30 Méga »,
- > un wifi + routeur + 4 ports Ethernet (connexion de 4 PC),
- > 30 adresses email + 500 Mo de stockage par boîte email,
- > 2 lignes téléphoniques actives (soit 2 numéros indépendants).
- Des communications illimitées vers les postes fixes en France métropolitaine, dont les "box" des autres opérateurs, et vers 53 destinations internationales,
- 1 adresse IP fixe (option),
- le "Pack Sécurité", antivirus + firewall (option).



6. Lancer la télévision nouvelle génération : la télévision 2.0

La Télévision, le parent pauvre de l'univers numérique?

- L'explosion rapide et l'attractivité de l'Internet ont progressivement dévalorisé la Télévision
- L'Internet, très accessible, permet l'interactivité et concentre une offre abondante de contenus
 - ✓ L'INTERNET RESTE LA PREMIÈRE INCARNATION DU NUMÉRIQUE



La Télévision, un potentiel à utiliser

- Qualité croissante : démocratisation des grands écrans, développement des chaînes HD
- Espace de partage et convivialité : la télévision présente des caractéristiques différentes de l'ordinateur
- ✓ LA TÉLÉMISION, POUR UNE AUTRE EXPÉRIENC NUMÉRIQUE

Avec la Télévision, inventer un nouvel espace numérique

- Orchestrer et valoriser les contenus
- Offrir une nouvelle expérience au téléspectateur : développer l'interactivité et la personnal
 - √ FAIRERENAÎTRE LA TÉLÉVISION



7. Mettre en place le service « NumeriSPACE »



NumeriSPACE est un service de partage de contenus photos et vidéos sur le Web & la TV.



SUR LE WEB:

Les clients ou prospects Internet peuvent, en se connectant sur http://www.numerispace.fr, stocker et partager leurs photos et vidéos personnelles avec leurs contacts.



SUR LA TV:

Les clients TV pourront également profiter de ce service sur le canal 902 de leur bouquet TV numérique (pré-requis : éligibilité VOD).





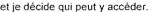


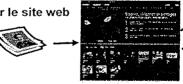
Je créé un compte sur NumeriSPACE, c'est gratuit

Si je suis client TV Numericable éligible VOD, j'associe mon compte NumeriSPACE à mon compte client Numericable, pour activer le service sur ma TV.



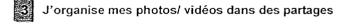
Je publie mes photos/ vidéos sur le site web et je décide qui peut y accéder.

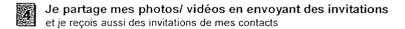


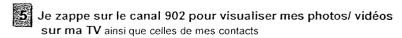


















SUPPRESSION DE L'ANALOGIQUE HERTZIEN

L'information générale

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, réuni en assemblée plénière le mardi 3 mars 2009, a arrêté la date du passage à la télévision tout-numérique pour la région Alsace.

Cette date a été fixée au 2 février 2010.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique, approuvé par le Premier ministre en décembre 2008 et qui doit être effectif en 2011.

L'Alsace sera donc une région pilote.

La stratégie Numericable

Numericable n'est pas directement dépendant de l'arrêt de l'analogique hertzien.

Nos offres de services sont résolument tournées vers des systèmes de diffusion performants qui sont en numérique de manière à pouvoir :

- > offrir une meilleure qualité d'image,
- > offrir la possibilité de diffuser les programmes en Haute Définition,
- fournir du son en qualité 5.1 (pour le home cinéma),
- augmenter le nombre de chaînes.

Cette orientation technologique en « tout-numérique » (conforme au schéma national) va toutefois nous contraindre à réduire le plan de service analogique.

Nous ne manquerons pas d'informer les Collectivités sur les orientations qui seront prises dans les prochains mois.



L'avenir des canaux locaux

La suppression de l'analogique hertzien n'aura pas d'incidence directe sur la diffusion des canaux locaux qui pourront poursuivre leur diffusion, en local et en analogique.

Nous sommes toutefois en mesure de proposer des solutions de numérisation pour les chaînes qui le souhaitent.

Une étude approfondie peut être réalisée par Numericable à la demande des chaînes.

Une proposition chiffrée sera faite sous réserve de faisabilité et de disponibilité de fréquence.



BISCHHEIM Activités 2008 dans votre Commune

Rappel convention

La convention entre Est Vidéocommunication et la commune de BISCHHEIM a été signée le 17.12.1990.

Un avenant au contrat a été signé le 22.09.1994.

Quelques chiffres au 31.12.2008

\triangleright	Prises potentielles	8262
\triangleright	dont nouvelles prises	19
\triangleright	Nombre de clients raccordés	4910
×	Taux de pénétration	59,43%
\times	Abonnés TV analogique	4910
\triangleright	Abonnés TV numérique	1690

Les évènements Est Vidéocommunication à BISCHHEIM

- Campagne de fidélisation par mailings et e-mailing
- Insertions presse (DNA L'Alsace)
- Campagne radio et TV
- > Animations commerciales : Cora Mundolsheim, Auchan Hautepierre et Illkirch, Rond Point Schiltigheim, Fnac Strasbourg durant 61 semaines au total
- > Action terrain pendant 16 semaines par 2 Conseillers Commerciaux
- > Suppression des chaînes analogiques Paris 1ère, TVE, MTV et RTPI (dispo sur numérique) pour la mise en place de la HD



Les services Est Vidéocommunication disponibles à fin 2008

	Nombre de chaînes TV analogique	29
A	Disponibilité TV Numérique	Ou
	Disponibilité TV HD	Oui
A	Service VOD (à partir décembre. 2008)	Ou
×	Internet	Oui
\triangleright	Téléphone	Oui
	Canal Local	Nor

Résultat financier en 2008 et méthode de calcul 2008

Tout comme les précédents rapports d'activité, la présentation des comptes est légèrement modifiée.

En effet, dans un souci de concordance avec les résultats publiés au greffe, nous avons repris la classification comptable et fiscale des produits et charges répartis dans leur ensemble par commune en fonction de clés analytiques suivantes (cf tableau page suivante) :

- 1 → (chiffre / nb total abonnés TV basic) x nb abonnés TV basic de la commune,
- $2 \rightarrow$ (chiffre / nb total abonnés TV num) x nb abonnés TV mun de la commune,
- 3 → (chiffre / nb total abonnés @) x nb abonnés @ de la commune,
- 4 → (chiffre / nb total abonnés Voice) x nb abonnés Voice de la commune,
- $5 \rightarrow$ (chiffre / nb total de prises potentielles) x nb prises potentielles de la commune,



BISCHHEIM

`		2007	2008
	PRODUITS		
701	Chiffre d'Affaires TV basic ¹	1283 622,69 €	1322 175,14
701	Chiffre d'Affaires TV numérique ²	108 972,96 €	130 103,80 €
701	Chiffre d'Affaires Internet ³	183 670,90 €	170 934,01 €
701	Chiffre d'Affaires Voice 4	148 891,95 €	197 441,05 €
701	Chiffre d'Affaires - Droits d'accès ⁵	20 828,56 €	10 372,36 €
707/	B Chiffre d'Affaires - Autres produits ⁵	104 801,19 €	104 850,94 €
722	Productions Immobilisées ⁵	19 531,73 €	112 380,70 €
74	Subventions d'exploitation ⁵	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits d'exploitation ⁵	0,45 €	0,37 €
78	Reprises sur provision d'exploitation ⁵	10 858,28 €	10 431,46 €
79	Transfert de charges d'exploitation ⁵	8 924,99 €	24 408,17 €
76	Produits financiers ⁵	41 778,15 €	75 566,23 €
77	Produits exceptionnels 5	367,06 €	5 642,01 €
787	Reprises sur provision exceptionnelle 5	153 923,54 €	625 237,38 €
	Total Produits	2086 172,46 €	2789 543,64 €
	CHARGES		
601	Achat d'images basic 1	-96 907,10 €	-142 737,28 €
601	Achat d'images numériques ²	-73 100,20 €	-94 994,45 €
601	Achat de droits téléphonie ⁴	-66 333,01 €	-109 865,37 €
604	Refacturation de travaux ⁵	-3 147,38 €	<i>-4</i> 849,34 €
601	Achat de consommables : énergie ⁵	-17 900,66 €	<i>-</i> 17 208,23 €
61/2	Autres charges externes ⁵	-257 946,48 €	-209 703,76 €
601	Achat de bande passante ³	-1 111,59 €	- 790,41 €
602	Achat de marchandises	-1 458,54 €	-95 974,47 €
63	Impôts et Taxes ⁵	-38 118,06 €	-38 639,00 €
64	Charges de personnel ⁵	-112 492,69 €	-98 513,07 €
65	Autres charges d'exploitation ⁵	-8 859,35 €	-11 450,69 €
68	Dotations aux amortissements d'exploitation ⁵	-163 487,83 €	-168 532,54 €
68	Dotations aux provisions d'exploitation ⁵	-22 452,38 €	-8 417,18 €
66	Charges financières 5	-30 761,62 €	-44 373,48 €
686	Dotations aux amortissements financiers 5	0,00€	0,00 €
67	Charges exceptionnelles 5	-32 873,66 €	-494 014,71 €
687	Dotations aux provisions exceptionnelles ⁵	-3400 947,58 €	-204 488,69 €
695	Impôts sur les bénéfices	0,00 €	-162 808,41 €
	Total Charges	-4327 898,13 €	-1907 361,07 €
	RESULTAT NET COMPTABLE	-2241 725,67 €	882 182,57 €



ANNEXES

- > Fiche contact utile (liste de correspondants + horaires services et boutique)
- > Liste des distributeurs conseil câble
- > Plan de fréquence analogique de votre commune
- > Plan de fréquence numérique de votre commune
- > Tarifs TV et services 2008
- > Offres commerciales 2009 (dépliant publicitaire)



CONTACTS UTILES COLLECTIVITES BAS- RHIN

E-mail réservé aux Collectivités Locales (<u>à ne pas diffuser</u>) N° tel réservé aux Collectivités Locales (<u>à ne pas diffuser</u>) Nº Fax

collectivite@estvideo.com 03 69 20 49 94 03 69 20 49 23

Albert MAUSS	Responsable de la Relation avec les Collectivités Locales	03 69 20 49 18	a.mauss@estvideo.com	
Françoise KNORR	Nouveaux Lotissements & Collectifs	03 69 20 49 04	f.knorr@estvideo.com	
Guillaume HAAS	Chargé de Communication	06 78 76 66 22	g.haas@estvideo.com	
Antoine CABRERA	Chargé d'Affaires Etudes & Travaux - C.U.S.	03 69 20 49 25	a.cabrera@estvideo.com	
François COUTURE	Chargé d'Affaires Etudes & Travaux - hors C.U.S.	03 69 20 49 24	f.couture@estvideo.com	
	Service Raccordement	03 89 32 75 78	Western William Control	

CONTACTS UTILES POUR LES CLIENTS

BOUTIQUE

ESTVIDEO.COM - Parc Actinord - 14 rue des Mercuriales - 67450 LAMPERTHEIM

Service	Horaires d'ouverture				
COMMERCIAL	Lundi au vendredi	9h00 – 12h00	14h00 19h00		
SERVICE APRES VENTE	Samedi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00		

SERVICE CLIENT & ASSISTANCE 🕿 0 811 467 457 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Service		Horaires d'ouverture			
ABONNEMENT (factures, prélèvements,)	1	Lundi au samedi	9h00 - 12h00	14h00 – 19h00	
TECHNIQUE (TV, Num, Internet, Téléphone)	2	Lundi au samedi	8h00 -	- 20h00	
TECHNIQUE (1V, Nulli, Internet, Telephone)		Dimanche	9h00 - 12h00	14h00 – 19h00	

COMMERCIAL 2 3240 et dites "ESTVIDEO" (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Service	Horaires d'ouverture	
COMMERCIAL (souscription, ajout de services)	Lundi au samedi	9h00 - 19h00

Dépannage Réseau ☎ 0 811 467 457 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
Adresse E-Mail service.clients@evc.net



LISTE DES DISTRIBUTEURS CONSEIL CABLE 67

ENSEIGNE	ADRESSE	СР	VILLE	GERANTS	TELEPHONE	FAX
AKENA	16 rue des Cerises	67201	Eckbolsheim	Mr NICEVIC	03 90 20 29 29	03 90 20 29 99
ALTUN ELECTRONIQUE	33 rue du Printemps	67150	Erstein	Mr ALTUN	03 88 98 27 89	
DRAKEN	5 place Gambetta	67600	Sélestat	Mr GUILLAUME	03 88 58 46 84	03 88 58 46 47
ELECTRO CONFORT	96 routte de Lyon	67400	llkirch	Mr STROH	03 88 66 20 15	03 88 66 96 71
ELECTRO TELE PLUS	Place Vanolles	67600	Sélestat	Mme DISTELZWEY	03 88 92 13 01	03 88 92 24 32
Ets ALBRECHT	16 de la Mairie	67240	Bischwiller	Mr ALBRECHT	03 88 63 29 17	03 88 53 93 65
Ets Meyer	46 Grand'rue	67330	Bouxwiller	Mr MEYER	03 88 70 71 42	
Ets PFOHL	38 rue Principale	67470	Seltz	Mr PFOHL	03 88 86 51 70	
Ets WACH	7 rue de Strasbourg	67120	Molsheim	Mr MORESCHI	03 88 38 15 89	
EUROPE TECHNOLOGIE	5 place du Gal Leclerc	67310	Wasselonne	Mme RAGAD	03 88 87 05 27	03 88 94 92 05
EXPERT ALBERT	120 rue de la République	67720	Hoerdt	Mr RIEDINGER	03 88 51 71 82	03 88 51 72 76
FRITZ	81 rue du Général Gouraud	67210	Obernai	Mr FRITZ	03 88 95 50 35	03 88 95 45 18
GLD	4 rue du Château Fiat	67500	Haguenau	Mr & Mme LEICHTNAM	03 88 93 07 67	03 88 06 10 07
KTV	63 rue du Maréchal Foch	67730	Châtenois	Mr & Mme KERLEAU	03 88 82 20 26	03 88 82 20 89
MCR MICRO	79B route de Bischwiller	67500	Haguenau	Mr HEITZ	03 88 05 48 40	03 88 93 39 24
TELE HIFI DONIAT	Centr'lli - Aliée Mitterand	67400	Illkirch	Mr DONIAT	03 88 66 09 86	03 88 66 09 86
RADIO TELE ICHTERTZ	64 rue du Général de Gaulle	67560	Rosheim	Mr ICHTERTZ	03 88 50 40 35	03 88 50 46 84
RTM	16 rue Louis Pasteur	67600	Sélestat	Mr HERVIEUX	03 88 82 00 64	03 88 82 00 64
TELE EXPRESS	67 route du Général de Gaulle	67300	Schiltigheim	Mr & Mme CHEVALIER	03 88 33 03 25	03 88 19 65 90
TELE SERVICE SCHMITT	15 rue de Franche Comté	67380	Lingolsheim	Mr SCHMITT	03 88 78 50 79	03 88 78 59 45
TELE VIDEO SERVICE	3 rue Clémenceau	67390	Marckolsheim	Mr SCHMITT	03 88 74 98 38	03 88 58 65 37
TVM SERVICE	18 rue Nationale	67160	Wissembourg	Mr & Mme SCHNEIDER	03 88 94 03 10	03 88 84 92 05
VIDEOLINE	6 rue du Général de Gaulle	67130	La Broque	Mr & Mme JASKO	03 88 47 14 47	03 88 49 65 57
WACH	15 rue du Général Vandenberg	67140	Barr	Mr WACH	03 88 08 92 64	03 88 02 28 18

LISTE DES ENSEIGNES 67

Control of the contro	,					
ENSEIGNE	ADRESSE	CP	VILLE	CONTACT	TELEPHONE	FAX
CONFORAMA	CC La Vigie	67400	Geispolsheim	Mr GAYE	03 88 67 88 88	03 88 67 88 89
				Mr GLESS	03 88 90 57 10	03 88 73 42 93
CORA	Route du Rhin	67500	Haguenau	Mme KOCH	03 88 90 57 18	
	rodic do reim	07300	naguenau	Mr BUREL	03 88 90 57 10	
				Mr MULLER	03 88 90 57 10	
				Mr REPPERT	03 88 20 96 96	03 88 33 92 75
CORA	ZC Nord RN 63	67450	Mundolsheim	Mr GEISSLER		
				Mr FOURNIER		
DARTY	ZC Nord RN 63	67450	Lampertheim	Mr LEGIN	03 88 20 50 99	03 88 33 93 40
DARTY	Centre Commercial	67590	Schweighouse	Mr KAYSER	03 88 07 23 30	
DARTY	329 avenue de Colmar	67100	Strasbourg	Mr DORGLER	03 88 79 05 33	
	N 34 route de Strasbourg 67550	67550) Vendenheim	Mr BATTAGLIA	03 88 18 38 21	03 88 18 38 37
PLANETE SATURN				Mme FELIZOT	03 88 18 38 23	03 88 18 38 37
		07330		Mme WIEDENMANN	03 88 18 38 38	03 88 18 38 27
			-	Mr ARNOUX	03 88 18 38 30	03 88 18 38 37
				Mr FOURNIER	03 88 85 07 17	03 88 85 07 18
ROND POINT	Allée de la Lohmuhe	67600	Sélestat	Mr LOSSER		
				Mr LADAM		
				Mr CHALLIE	03 88 55 34 30	03 88 55 34 66
ROND POINT	4 rue du Fort	67118	Geispolsheim	Mr MEYER	03 88 55 34 33	
				Mr BELABED	03 88 55 34 32	

REGIE MUNICIPALE

# (대표)(여 표 (제조) # (RESPONSABLE	SIEREPHONE	1700
ELECTRICITE SARRE UNION	Mr KLEIN	03 88 00 13 71	03 88 01 84 69



Plan de fréquences TV analogique

Bischheim - Hoenheim

	Chaines	Fréguence (Mhz)	es Canaux
1	TF1	759.25	57L
2	FRANCE 2	783.25	60L
3	FRANCE 3	807.25	63L
4	CANAL + (Codé)	823.25	65L
5	ARTE / FRANCE 5	711.25	51L
6	M6	735.25	54L
7	ARD	695.25	49G
8	ZDF	655.25	44G
9	BW	847.25	68G
10	CANAL J	208.00	09L
11	RTL 9	519.25	27L
12	EURONEWS	575.25	34G
13	PLANETE	543.25	30L
14	EUROSPORT FRANCE	184.00	06L
15	MCM	607.25	38G
16	TV5	615.25	39G
17	TSR1	495.25	24G
18	VOYAGE	253.25	S14G+1MHz
19	HISTOIRE	168.00	S10G-0,25MHz
20	FRANCE 4	559.25	32G
21	DSF	839.25	67
22	RTL TELEVISION	224.00	11G
23	i>TELE	535.25	29G
24	MEZZO	639.25	42
25	BBC WORLD	479.25	22L
26	RAI UNO	471.25	21G
27	PASSION CABLE	679.25	47G
28	TMC	237.25	S12G+1MHz
29	BANDE FM	87.50	FM
30	ALSATIC TV	261.00	S15+2MHz

N° Chaînes	Chaînes TV numérique	TV PRIMA (29,90€/mois)	TV PREMIUM (31,90€/mois)	TV PREMIUM + (46,90€/mois)	TV INFINITY (69,90€/mois)	Option
454	MANGAS			X	Х	
460	TELE LOCALE BIESHEIM	Х	Х	Х	Х	
461	TELE DOLLER	X	Х	Х	Х	
462	TELE SCHILIGHEIM	X	Х	Х	Х	
501	TUNIS 7	X	Х	Х	Х	
502	AL MASRIYAH	Х	Х	Х	Х	
503	CANAL ALGERIE	X	Х	Х	Х	
504	AL JAZEERA	Х	Х	Х	Х	
505	2M	Х	Х	Х	Х	
506	TRT INT	Х	X	Х	Х	
604	TF1 HD	Х	Х	Х	Х	
All of the second secon	FRANCE 2 HD	Х	Х	X	Х	
603	NATIONAL GEO HD			Х	X	
a city and a second	CANAL+ HI-TECH HD					Х
The state of the s	ARTE HD	Х	Х	X	Х	
	M6 HD	Х	Х	X	Х	
	LUXE.TV HD		Х	Х	Х	100
A 100 A	NRJ12 HD	Х	Х	Х	Х	
609	MTV HD		Х	Х	Х	

•



Plan de fréquences TV numérique

Tarifs hors location du décodeur :

Location Cablebox ou Cablebox HD = 5 €/mois **ou** achat Cablebox = 99 € - Cablebox HD = 129 € Location Cablebox Mémory HD = 10 €/mois + 99 € dépôt de garantie **ou** achat = 299 €

N° Chaîne	s Chaînes TV numérique	TV PRIMA (29,90€/mois)	TV PREMIUM (31,90€/mois)	TV PREMIUM + (46,90€/mois)		Options
1	TF1	X	X	A MARKET OF THE PARTY OF THE PA		
2	FRANCE 2	X	X	X	X	
3	FRANCE 3	$\frac{\lambda}{x}$	X	X	X	
4	CANAL+ (en clair)	X	X	X	X	
5	FRANCE 5	X	X	X	X	72.5
6	M6	X	X	X	X	
7	ARD		X	X	X	
8	ZDF	X	X	X	X	\$ 15 mg
9	BW	X		X	X	
10	TSR 1	X	$\frac{x}{x}$	X	X X	1.00
11	ALSATIC TV	X	$\frac{x}{x}$	x		
12	TELE DOLLER	X	X	x	X	
13	CHAÎNE DU MOIS	X	x	x	X	
18	ARTE	X	x	X	X	
19	DIRECT 8	X	X	x	X	
20	LCI		X	x	X	
21	FRANCE Ô	X	X	X	X	
22	CNN INT	X	X	x	^ x	
23	TV5	X	1 x	x	^ X	
24	EURONEWS	X	X	x	X	
25	BBC WORLD	X	X	X	X	1,533
26	DEUTSCHE WELLE TV	X	X	X	^ X	
27	LCP / AN	X	X	x	^X	1. 18 1. 18
28	ITELE	X	x	X	x	
29	BFM TV	X	x	X	X	
30	TF6	X	X	X	X	
31	PARIS PREMIERE	X	X	x	^X	
32	RTL 9		x	x	X	
33	TV BREIZH		X	X	X	
34	TMC	Χ	X	X	X	
35	FRANCE 4	X	X	$\frac{\hat{x}}{x}$	x	
36	JIMMY		X	x	X	
37	SERIE CLUB		X	X	x	
38	TEVA		X	x	X	
39	CUISINE.TV	510000000000000000000000000000000000000	X	X		
50	EUROSPORT France		x	X	X	
51	SPORT+		x	x	X	
52	INFOSPORT		X	$\frac{\hat{x}}{x}$	^	
53	EQUIDIA	X	X	X	X	
54	DSF	X	X	X	X	
	MA CHAINE SPORT	Х	X	X	×	
60	TELETOON		X	x		
	CANAL J		x	X	X	
63	TIJI		x	X	X	
	MA PLANETE			- X	X	
	KIKA		X		X	
	FILLES TV			X	X	
	GULLI	Х	X	X	X	
	PLANETE		X	X	<u> </u>	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		^	X	X	



TARIFS TV 2008 Réseaux Triple Play ESTVIDEO Numericable

Abonnements mensuels

TV analogique	29,90 €
TV Prémium	31,90 € Hors location décodeur
TV Prémium +	46,90 € Hors location décodeur
TV Infinity	69,90 € Hors location décodeur
Options chaînes Numérique	
FULL CINE	12,00 € 10 chaînes de cinéma (inclus dans Premium +)
TPS Star	18,90 € 1 chaîne cinéma (inclus dans Infiny)
MEZZO	1,50 € 1 chaîne musicale (inclus dans Infiny)
CANAL+	35,00 € 5 chaînes numériques
XXL	10,00 € 1 chaîne adulte
PINK TV	9,00 € 1 chaîne adulte
Option Multi-TV	10,00 € Par TV (maxi 3 décodeurs)

Location mensuelle décodeur

Cablebox SD & HD Box	5,00 € Pas de dépôt de garantie			
HD Box Memory	10,00 € Dépôt de garantie 99 €			

Achat décodeur

Cablebox SD	99,00€
HD Box	129,00 €
HD Box Memory	299,00 €

Frais annexes

Frais d'accès au service	40,00 €	
Frais de rejet bancaire	8,00 €	Par rejet
Frais de modification de l'offre		Pour descente en gamme
Frais d'échange matériel	70,00 €	J
Frais de déconnexion pour impayés	50,00 €	
Frais d'expédition de matériel	15,00 €	
Frais de transfert d'abonnement	30,00 €	
Déplacement	50,00 €	
Changement de RIB	2,00 €	
Duplicata de contrat ou de facture	4,00 €	
Déplacement d'un technicien pour intervention	50,00 €	
Installation "clé en main" (hors déplacement)	50,00 €	
Pose ou déplacement prise	50,00 €	
Pose amplificateur	70,00 €	

				*
				.3